

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 01/02/2023 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage accès par le parking arrière 11 avenue de la Libération 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Pierre-Jean COURBEY, Rose-Marie FALQUE, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Jacques LAMBLIN, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Gérard RITZ, Philippe ARNOULD, Dominique FOINANT, Bernard MULLER, Jacques LAVOIL, René WAGNER, Philippe DANIEL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Olivier MARTET, Christophe SONREL

Mandat de procuration : Laurie JOCHAUD DU PLESSIX par Pierre-Jean COURBEY, Matthieu SIGIEL par Bruno MINUTIELLO, Jean-Claude BAZIN par Dominique FOINANT, Philippe COLIN par Bernard MULLER, Fabrice BOYER par Jacques LAVOIL, Jonathan KURKIENCY par Linda KWIECIEN

Absents : Dominique GEORGE, Catherine PAILLARD, Jocelyne CAREL, Christian GEX, Thierry MERCIER

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MULLER

Membres présents.....18

Absents ayant donné mandat de procuration.....6

Absents.....5

Votants.....24

Délibération 2023-004 : Administration Générale :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
18	6	24	0	0	0

Administration Générale : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

DOB en annexe

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité de pôle décide à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires 2023 du PETR annexée au présent rapport ;

Délibération :

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PRENDS** acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2023, sur la base du rapport annexé à la délibération
- **AUTORISE** le président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 13 février 2023
Philippe DANIEL,
Président.

